

PAR COURRIEL

Le 18 juin 2026

**N/Réf. : 31270**

**Objet : Demande d'accès aux documents - décision**

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 13 mai 2026, telle que reformulée le 19 mai dernier et visant à obtenir :

*En lien avec le Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration 2025-2029 (Plan d'action), obtenir les notes ou présentations contenant des informations additionnelles au sujet des douze (12) actions décrites au Plan d'action, notamment pour ce qui concerne l'action 3.1 intitulée «Utiliser les nouveaux leviers juridiques dans le cadre du Programme des étudiants étrangers pour mieux encadrer le volume des étudiants étrangers en fonction des besoins du Québec et de ses régions».*

À cet égard, nous vous transmettons une partie des documents demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 14, 37 et 39 de la Loi sur l'accès (en annexe), l'accès à certains documents est protégé. En effet, ceux-ci sont formés en substance d'avis et recommandations ainsi que d'analyses faites dans le cadre de processus décisionnels en cours.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: [www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/)

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

---

**Isabelle Chabot**

**Responsable substitut de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7<sup>e</sup> étage, bureau 7.200

Montréal (Québec) H2X 0C9

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

p. j.

# LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

---

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.



# Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration

PAMRI 2025-2029

Comité de gestion

Votre  
gouvernement 

Québec 

# Plan de la présentation



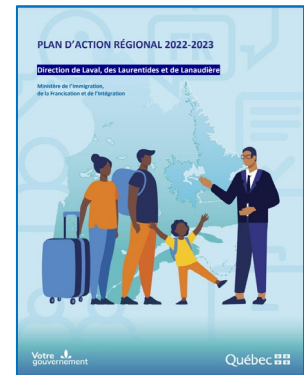
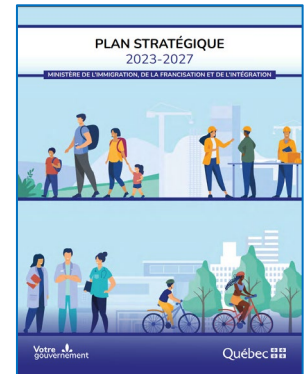
- **Mise en contexte**
- **Effets et constats**
- **Un projet réunissant l'ensemble du Ministère**
- **Vision et objectifs**
- **Opérationnalisation du PAMRI**
- **Conclusion**

# Mise en contexte

Dans son [Plan stratégique 2023-2027](#) le Ministère a ciblé la régionalisation de l'immigration comme priorité ministérielle. À cette fin, trois objectifs ont été identifiés :

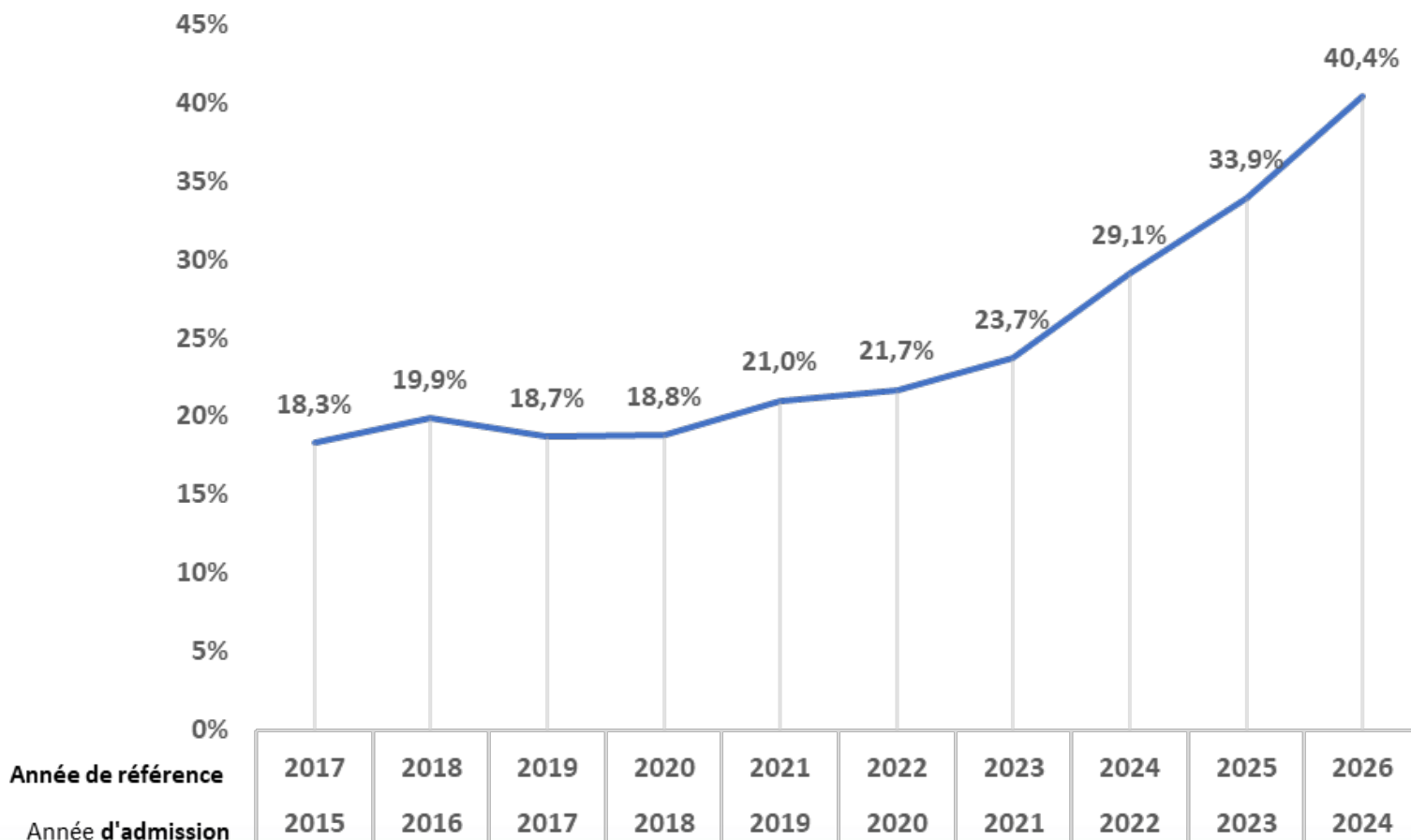
- Accompagner les personnes immigrantes dans leurs parcours d'intégration et d'apprentissage du français (3.1).
- Favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans toutes les régions (3.2).
- Contribuer au développement de collectivités accueillantes et inclusives (4.1).

En réponse aux priorités identifiées dans le Plan stratégique du Ministère, le plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration (PAMRI) contenait 16 leviers structurants qui ont été déployés entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2025.



## Effets et constats (données de la présence)

Proportion de personnes admises au Québec et présentes en janvier de l'année de référence qui résident hors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)



Source : Données de la présence compilées par la DRVA

## Effets et constats (données de la présence)

### Proportion des personnes immigrantes admises au Québec en 2024 et présentes hors de la CMM en 2026 par région administrative

Régions administratives	Nombre total de personnes	% Total	Nombre de personne HCMM	%
Montréal	17 999	38,1%		
Montérégie	7 154	15,2%	1 346	7,1%
Capitale-Nationale	6 913	14,6%	6 913	36,3%
Laval	2 726	5,8%		
Chaudière-Appalaches	2 170	4,6%	2 170	11,4%
Outaouais	2 004	4,2%	2 004	10,5%
Estrie	1 895	4,0%	1 895	9,9%
Laurentides	1 553	3,3%	664	3,5%
Mauricie	1 224	2,6%	1 224	6,4%
Lanaudière	1 211	2,6%	485	2,5%
Centre-du-Québec	1 045	2,2%	1 045	5,5%
Saguenay - Lac-Saint-Jean	394	0,8%	394	2,1%
Abitibi-Témiscamingue	327	0,7%	327	1,7%
Bas-Saint-Laurent	318	0,7%	318	1,7%
Côte-Nord	165	0,3%	165	0,9%
Nord-du-Québec	58	0,1%	58	0,3%
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	49	0,1%	49	0,3%
<b>Total</b>	<b>47 205</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 057</b>	<b>100,0%</b>

# Un projet réunissant l'ensemble du Ministère

- Constitué de **26 directions** et **50 professionnelles et professionnels**, le groupe de travail du PAMRI 2025-2029 s'est rencontré pour la première fois le 17 juin 2024.
- Plusieurs ateliers sectoriels et intersectoriels ont permis d'élaborer la vision, les objectifs et les actions proposées pour le PAMRI 2025-2029.
- Afin de respecter l'essence de la régionalisation, les directions régionales ont été consultées et impliquées dans l'ensemble des comités intersectoriels.
- Un second groupe de travail, constitué de la DPSRC, DEP, DVRA et DSIG, était responsable de créer une **stratégie de reddition de compte et des indicateurs de résultats**.

# Un projet réunissant l'ensemble du Ministère

- À la suite des consultations des membres du groupe de travail et de l'analyse des données, un constat s'est rapidement imposé. **Les régions administratives ont des réalités spécifiques nécessitant une intervention adaptée.**
  - De plus, alors que le Ministère opère principalement en utilisant le découpage géographique CMM/hors-CMM, les directions régionales opèrent plutôt par régions administratives.
  - L'absence de données probantes, notamment par régions administratives, a également été mentionnée.

# Vision et objectifs

**Vision :** *Coordonner l'action ministérielle en matière de régionalisation de l'immigration, en adoptant une approche adaptée aux réalités régionales, tout en favorisant l'établissement durable dans l'ensemble des régions du Québec.*

## Objectif 1



- Renforcer les partenariats et la concertation interministérielle en matière de régionalisation de l'immigration afin d'assurer un continuum de services pour l'ensemble des régions du Québec

## Objectif 2



- Favoriser l'établissement durable, en français, dans toutes les régions du Québec, notamment par l'entremise des services de proximité et en appuyant les collectivités à être encore plus accueillantes et inclusives

## Objectif 3



- Contribuer à la vitalité régionale, notamment en misant sur les mécanismes de sélection et la promotion des régions

# Opérationnalisation du PAMRI

- **Mise en œuvre des actions**
  - Premier bilan de mise en œuvre prévu pour le 31 mai 2026.
- **Suivi des indicateurs de résultats**
  - Finalisation du nouvel indicateur de résultat utilisant les données de la présence.
- **Autres chantiers**
  - Décloisonner l'accès aux données pour outiller les directions régionales.

# Conclusion

- La mise en ligne du nouveau PAMRI annonce un virage où les besoins des régions seront davantage pris en compte.
- Toutefois, c'est un processus qui nécessitera l'implication de tous les secteurs du Ministère.
- Il faudra aller au delà de la mise en œuvre des actions inscrites au PAMRI et changer certaines habitudes.



# Questions et réponses

# Sommaire des actions

## Objectif 1

Renforcer les partenariats et la concertation interministérielle en matière de régionalisation de l'immigration afin d'assurer un continuum de services pour l'ensemble des régions du Québec

**1.1.** Documenter les enjeux de la régionalisation dans le cadre de l'offre de services du sous-volet 1B du PASI

**1.2.** Poursuivre le déploiement du PAC en vue de renforcer les partenariats pour l'ensemble des régions du Québec

**1.3.** Consolider le modèle partenarial de Francisation Québec pour une couverture territoriale appuyée sur une planification des besoins et une complémentarité des types de partenaires

**1.4.** Coordonner des comités tactiques interministériels afin de travailler sur les enjeux ciblés de la régionalisation

**1.5.** Favoriser la concertation partenariale dans le cadre d'ententes sectorielles de développement afin d'assurer un continuum de services dans les régions du Québec.

# Sommaire des actions

## Objectif 2

Favoriser l'établissement durable, en français, dans toutes les régions du Québec, notamment par l'entremise des services de proximité et en appuyant les collectivités à être encore plus accueillantes et inclusives.

**2.1.** Financer l'offre de formation d'appoint prescrite pour la reconnaissance des compétences en région

**2.2.** Développer des initiatives de recherche en matière d'immigration, d'intégration, de parcours migratoires, de pratiques interculturelles dans les organisations et de sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise

**2.3.** Mener des recherches sur les facteurs déterminants de l'établissement durable en région des personnes immigrantes

**2.4.** Accompagner les entreprises des régions afin d'identifier des programmes répondant à leurs besoins en main-d'œuvre et les assister dans leurs démarches

# Sommaire des actions

## Objectif 3

Contribuer à la vitalité régionale, notamment en misant sur les mécanismes de sélection et la promotion des régions

**3.1.** Utiliser les nouveaux leviers juridiques dans le cadre du Programme des étudiants étrangers pour mieux encadrer le volume des étudiants étrangers en fonction des besoins du Québec et de ses régions

**3.2.** Appliquer des critères d'invitation et un pointage dans les invitations au Programme de sélection des travailleurs qualifiés pour favoriser l'établissement durable en région de personnes immigrantes

**3.3.** Tenir des séances d'information sur les régions auprès des candidats rencontrés dans le cadre des activités de recrutement international du MIFI